

## **Y a-t-il eu une conspiration de la part du tribunal et du ministère public suisse ?**

### **La Suisse, paradis fiscal et refuge légal pour les criminels, mais l'enfer pour les dénonciateurs**

Introduction par Lucy Komisar, journaliste d'investigation américain.

Le dénonciateur suisse Rudolf Elmer raconte l'histoire de sa bataille juridique de 15 ans contre les juges et les procureurs suisses et la banque suisse Julius Baer sur leurs accusations de violation du secret bancaire suisse. Ce mois-ci, il a déposé une plainte pour partialité contre le président du département de droit pénal suisse, qui a fait traîner l'affaire en longueur en la qualifiant de harcèlement délibéré et a collaboré avec la banque qui, selon les preuves, était engagée dans une corruption financière massive, une évasion fiscale et un blanchiment d'argent pour elle-même et pour ses clients. Tout cela en ignorant les décisions selon lesquelles la loi suisse sur le secret professionnel ne s'appliquait pas.

Et le 27 juillet, Michael Lauber, le procureur en chef chargé du dossier Elmer, mis en [accusation](#) à [démissionné](#) après que l'organe de surveillance qui le supervise ait déclaré qu'il avait "gravement enfreint ses devoirs officiels et légaux", et que par sa conduite il avait "porté atteinte à la réputation du Bureau du Procureur fédéral de Suisse". Elmer soutient cette affirmation en fournissant les détails ci-dessous.

Deux documentaires européens ont été consacrés à l'affaire, avec des bandes-annonces à la fin. Voici un bref clip [vidéo](#) de la Deutsche Welle pour que vous puissiez rencontrer Ruedi.

### **Par Rudolf Elmer**

**Zurich, le 29 juillet 2020**

J'étais le directeur de l'exploitation qui, de 1994 à 2003, a supervisé la filiale des îles Caïmans de Julius Baer, une banque privée suisse. J'ai été licencié par la banque, et j'ai ensuite fourni aux autorités américaines, suisses, allemandes, belges et brésiliennes les dossiers de la filiale de la banque offshore qui contenaient des preuves détaillées du blanchiment d'argent et de l'évasion fiscale massifs impliquant des milliards de dollars.

Il s'agissait notamment de grands fonds spéculatifs et de fonds de capital-investissement qui simulaient des transactions aux Caïmans alors qu'elles se déroulaient en réalité dans des salles de marché en Europe et à New York, privant les pays de ces régions de millions d'impôts. Elle comprenait la confiance du général mexicain Arturo Acosta Chaparro, emprisonné en 2000 pour avoir eu des liens avec le cartel de la drogue de Juárez. Une note dans son dossier : "Nous ne pouvons pas appeler le client dans son pays d'origine."

### **Ces révélations n'ont pas incité les autorités suisses à agir.**

À peu près à cette époque, l'Administration fédérale des contributions, que j'avais déjà informée en 2004, sachant que le procureur avait confisqué des données concernant Julius Baer, a envoyé une demande d'entraide au parquet. Ce n'est qu'en mars 2006 que le bureau a